



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre d'une proposition d'externalisation du service communal de gestion de la crèche municipale de la commune de Générac

N° AMI-01-2024

Date limite de remise des offres : mercredi 14 février 2024 – 12h00

- Pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire, Commune de GENERAC (30510), Place Franck CHESNEAU – Tél. 04 49 29 59 30 – Courriel : ludovic.arbrun@generac.fr
- Procédure de passation : Publicité libre. Sans mise en concurrence préalable. L'AMI n'étant pas prévu par les dispositions du Code de la commande publique, il ne relève donc d'aucune procédure déterminée par ce dernier.
- Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Les dossiers doivent être rédigés en langue française. L'unité monétaire est l'Euro.
- Critères d'attribution : En cas de manifestation d'intérêt concurrente, le pouvoir adjudicateur organisera une mise en concurrence dans le respect des principes de transparence et de bonne gestion des deniers publics. Les modalités relatives aux critères d'attribution seront communiquées aux candidats lors de cette nouvelle procédure.
- Téléchargement du dossier : Profil d'acheteur : **marches-securises.fr**
Référence de la consultation : GENERAC_30_20240123W2_01
- Transmission : Transmission électronique : par le biais de la plateforme : **marches-securises.fr**
- Date d'envoi de la publication : Mardi 23 janvier 2024.
- Date limite de remise des offres : Mercredi 14 février 2024 – 12h00.